



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 juillet 2002
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-deuxième session

10 juin-5 juillet 2002

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-deuxième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Alejandro **Torres Lépori** (Argentine)

Additif

Questions relatives au programme : projet de révision du plan à moyen terme pour la période 2002-2005

[Point 4 b)]

Programme 3

Opérations de maintien de la paix

1. À sa 9^e séance, le 17 juin 2002, le Comité a examiné le projet de révision du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Il était saisi des révisions proposées au titre du programme 3 (Opérations de maintien de la paix) [A/57/6(Prog. 3)].
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 3 et répondu aux questions soulevées pendant l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

3. Les participants dans leur ensemble se sont déclarés favorables aux modifications proposées au titre du programme 3, celles-ci étant conformes aux mandats définis par les organes délibérants. La création d'un sous-programme distinct pour la coordination de l'action antimines a été favorablement accueillie. Il a été noté que les indicateurs de succès proposés étaient de façon générale à la fois pertinents et quantifiables. Des questions ont été cependant posées à propos de certaines révisions portant sur les réalisations escomptées ainsi que sur les



indicateurs de succès établis à partir du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.

4. Il a été fait mention des réalisations escomptées et des indicateurs de succès portant sur l'égalité entre les sexes aux paragraphes 3.7 et 3.8 du sous-programme 1 (Opérations). Le fait de les avoir attribués à ce sous-programme a soulevé des questions car l'intégration de l'égalité entre les sexes était une question intersectorielle qui aurait dû être abordée soit dans l'orientation générale, soit dans la stratégie du programme.

5. La volonté du Département des opérations de maintien de la paix de mettre à exécution son programme de travail a été appréciée. Vu le renforcement des capacités du Département en vue de remplir son mandat, il a été souligné que davantage de résultats étaient escomptés. On a également relevé que, lors du renforcement des capacités du Département, l'équilibre géographique devait être dûment pris en compte.

6. Des questions ont été soulevées concernant le degré d'achèvement des lots d'équipement de départ pour les missions ainsi qu'à propos des mesures devant être prises pour augmenter le nombre d'États Membres qui contribuent aux forces en attente mentionnés aux paragraphes 3.12 et 3.17, respectivement.

Conclusions et recommandations

7. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les révisions que le Secrétaire général propose d'apporter au programme 3 (Opérations de maintien de la paix) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, sous réserve des modifications suivantes :**

Orientation générale

Paragraphe 3.3

Après la dernière phrase, insérer une nouvelle phrase comme suit : « Il s'attachera en particulier à assurer une prise de conscience accrue des questions sexospécifiques et de l'équilibre géographique dans les opérations de maintien de la paix ».

Sous-programme 1. Opérations

Réalisations escomptées

Paragraphe 3.7

Supprimer l'expression « et une prise de conscience accrue des questions sexospécifiques dans le cadre des opérations de maintien de la paix » ainsi que les explications fournies en italique entre crochets.

Indicateurs de succès

Paragraphe 3.8

Supprimer l'expression « et le degré de prise en compte des questions sexospécifiques dans le cadre des missions de maintien de la paix ».

Sous-programme 2. Appui aux missions

Objectif

Paragraphe 3.9

Après l'expression « ainsi qu'aux autres activités », insérer l'expression « y compris la formation ».

Réalisations escomptées

Paragraphe 3.11

Remplacer l'expression « en améliorant la planification des ressources et le déploiement » par l'expression « en assurant une planification et un déploiement efficaces, rapides et coordonnés ».

Indicateurs de succès

Paragraphe 3.12

- Après l'expression « on pourra mesurer les réalisations », insérer l'expression « au raccourcissement du délai entre l'adoption d'une résolution établissant une mission et le déploiement du personnel civil et du matériel requis ».
- Remplacer l'expression « lots d'équipement de départ pour les missions » par l'expression « modules de déploiement stratégique ».

Sous-programme 3. Personnel militaire et police civile : avis et planification

Réalisations escomptées

Paragraphe 3.16

Après l'expression « parmi les réalisations escomptées figurent », insérer l'expression « la capacité de déployer rapidement ».
